



### Règlement pour l'utilisation du piano à la bibliothèque de l'HEIA-FR

1. L'accès à la bibliothèque pour jouer du piano n'est autorisé qu'aux personnes de l'HEIA-FR et qui en ont fait la demande préalable auprès des bibliothécaires.
2. Les personnes intéressées viennent s'inscrire et chercher la clé à la bibliothèque et la restituent dans les meilleurs délais.
3. Elles sont tenues de respecter l'ordre dans la bibliothèque.
4. L'usage du piano n'est autorisé qu'hors des heures d'ouverture de la bibliothèque au public.

Tranches horaires autorisées :

- *Lundi à vendredi dès 19h00*
- *Le week-end*

5. Dans certains cas, s'il s'avère que l'usage du piano est incompatible avec d'autres activités dans l'école, l'autorisation de jouer pourrait être refusée.

6. Merci de prendre connaissance d'éventuels changements d'horaires de la bibliothèque.